

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DU GERS

VILLE DE PAVIE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Membres en exercice :	19
Présents :	18
Procurations :	1
Votants :	19
Date de convocation :	18/11/2025
Votes Pour :	19
Votes Contre :	-
Abstentions :	-

Séance du mardi 09 décembre 2025 à 20 H 30

Le Conseil municipal de la Commune de Pavie, dûment convoqué, s'est réuni, salle Bernard IV – Maison de la Culture, sous la présidence de Jean-Michel BLAY, Maire

PRÉSENTS : Mesdames, Messieurs, Jean-Marc AUTIÉ, Brigitte BAJON-LALANNE, Karine BESSÉ, Jean-Michel BLAY, Isabelle BRUNEL, Claudine CARAYOL, Martine DAREUX, Alexandre DENEITS, Géraldine DUTREY, Jacques FAUBEC, Jacques GABRIEL, Radouane KHABBAL, Pierre MASURE, Alexandra SAGOT, Philippe SENTEX, Ludovic SICARD, Marie-Christine VERDIER, Éric ZAMPIERI.

PROCURATION : Jean-Marc REGNAUT donne procuration à Ludovic SICARD,

SECRETAIRE : Karine BESSÉ

Délibération n° 2025_056

3.3 Locations

Objet : Cimetière communal – Tarif des concessions

Le Conseil municipal de PAVIE,

VU la délibération du 27 juin 2017 fixant les tarifs de concessions funéraires ;

CONSIDERANT la nécessité de modifier les tarifs des concessions funéraires.

Il est proposé au Conseil de fixer les tarifs comme suit :

1°) Concession de terrains et de cases du columbarium

Nature des concessions	Concession temporaire 15 ans	Concession trentenaire
Concession simple/Concession pleine terre	150 €	300 €
Concession double	200 €	400 €
Cavurne	100 €	200 €
Case du columbarium	200 €	400 €

2°) Location du dépositoire

- | | |
|--|---------------|
| - 1 ^{er} mois : | 25 € |
| - du 2 ^{ème} au 6 ^{ème} mois : | 40 € par mois |
| - du 7 ^{ème} au 12 ^{ème} mois, sur dérogation du Maire : | 50 € par mois |

Après discussion, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité ces propositions. Les tarifs mentionnés ci-dessus seront appliqués à compter du 1^{er} janvier 2026.

La présente délibération abroge la délibération du 27 juin 2017 fixant les tarifs de concessions funéraires.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

PAVIE, le 09/12/2025

Le Maire,



Jean-Michel BLAY